

BULLETIN D'INSCRIPTION

Version mise à jour le 28 août 2020

COORDONNEES

Entreprise : _____
Raison sociale : _____
Adresse : _____

Nom du Chef d'entreprise : _____
Tél : _____ mail : _____
Activité/future activité : _____
Siret : _____
Statut entreprise: EI SARL EURL SAS Autre :

PARTICIPANT

Nom : _____
Prénom : _____
Date de Naissance : __/__/____
Sexe : F H
Adresse : _____

- Artisan/Gérant non salarié
 Micro-entrepreneur
 Dirigeant Sas/Sasu
 Conjoint collaborateur RM
 Conjoint associé
 Demandeur d'emploi
 Salarié Autre :

FORMATION(S) CONCERNEE (S)

Formation	Dates/Lieu

OBJECTIFS DE FORMATION ET ATTENDUS

Au regard de la fiche de formation détaillée mise à disposition, et afin d'affiner les attentes, vous estimez que :

- Les objectifs et contenus de la ou les formations ci-dessus correspondent aux besoins du participant, en lien avec l'entreprise ou le financeur
 Les modalités (la durée, le lieu,...) correspondent aux possibilités du participant
 Les modalités pédagogiques (type de support, programme, ...) semblent adaptées
 Vous souhaitez affiner votre besoin en formation avec un conseiller formation

Quel est votre niveau de connaissance/de pratique dans le domaine choisi :

Quels sont vos besoins spécifiques :

Le signataire certifie :

- L'exactitude des éléments transmis
 Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepte
 Avoir pris connaissance de la fiche détaillée formation et du règlement intérieur
 Avoir les prérequis exigés le cas échéant

Fait le : _____ A : _____

Signature du participant ou du chef d'entreprise :

TARIF

Voir la fiche formation correspondante sur le site Internet de la CMA de l'Ain

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

- Je bénéficie d'un abonnement/offre /chèque cadeau

Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement correspondant (ou prise en charge financière acceptée).

Retour du bulletin : 15 jours avant le début de la formation.

En cas d'annulation : voir les Conditions Générales de vente au verso (ou les conditions spécifiques des financeurs).

Les pièces à fournir avec le bulletin signé/daté :

- Micro-entrepreneur : copie déclaration du Chiffre d'Affaires de moins d'un an et non nulle au SSI
- Conjoint associé : copie des statuts
- Demandeur d'emploi : indiquer n° numéro d'identifiant Kairos _____

Mentions Obligatoires

Un référent Handicap est à votre disposition (contact sur la fiche formation).

Fiches formations détaillées disponibles sur le site internet de la CMA de l'Ain ou sur demande (voir contact)

CONTACT

Adresse de la CMA de l'Ain : 102 Boulevard Edouard HERRIOT – 01000 BOURG en BRESSE

Pour les formations continues :

Tél : 0.474.474. 908 ou 957

Mail : formation@cma-ain.fr

Pour les formations en création d'entreprise

: Tél : 0.474.474.914

Mail : c.gemain@cma-ain.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version mise à jour le 28 août 2020

1 ■ OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain et tout stagiaire souhaitant suivre une formation. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA de l'Ain.

La CMA de l'Ain se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 ■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription, du règlement (quel que soit le statut du stagiaire), d'un chèque de caution de 150 € (pour les TNS), et des pièces justificatives demandées selon statut.

3 ■ CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation (par mail ou courrier). Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

4 ■ ANNULATION DE L'INSCRIPTION

4 – 1 - La CMA de l'Ain se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

4 – 2 – En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA de l'Ain devra en être informée au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera les chèques de règlement et de caution.

5 ■ COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation, les documents pédagogiques ainsi que le matériel et la matière première pour les formations techniques. Il est indiqué sur le programme en fonction du statut du stagiaire. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût. Pour l'inscription à un pack, le stagiaire ayant bénéficié d'un tarif avantageux, s'engage à suivre l'ensemble des stages prévus dans le pack. Dans le cas contraire, le stagiaire perdra cet avantage et sera redevable du coût réel du stage.

Le chèque de règlement est encaissé à partir du 1er jour de la formation. En cas de subrogation de paiement, le chèque de règlement vaut caution. Il sera restitué après le paiement de la formation par l'organisme financeur.

La CMA de l'Ain se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.

Selon le statut du stagiaire, les formations sont financées par un organisme paritaire collecteur de financement sur présence du stagiaire. (Plafonné à 105 h/an pour les TNS).

Par conséquent, **en cas d'absence totale ou partielle du stagiaire à la formation, le coût réel du stage sera demandé au participant ou son employeur au prorata des jours d'absence.**

6 ■ PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout retard de paiement pourra entraîner une pénalité de retard calculée sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

7 ■ CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 – 1 – Rétractation ou désistement

Si le désistement du stagiaire intervient au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation : le remboursement du coût de la formation sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

Si le désistement intervient entre 15 jours calendaires et le jour même de la formation :

Sans contact de la part du stagiaire : le coût de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement même partiel. Il en sera de même pour le chèque de caution.

Pour cas de force majeure dûment justifié et sans demande de report de la part du stagiaire : Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

Pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le chèque de caution et le règlement seront conservés dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 10 mois.

7 – 2 – Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cas d'abandon en cours de formation. La caution sera encaissée dès l'abandon du stagiaire.

En cas d'abandon pour cas de force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera proposée par la CMA de l'Ain en fonction des disponibilités.

8 ■ MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont tenus à la disposition du stagiaire par la CMA de l'Ain.

La CMA de l'Ain se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifié.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA de l'Ain ou dans des locaux extérieurs pour les formations décentralisées ou techniques.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la capacité d'accueil.

9 ■ CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de BOURG EN BRESSE.